



POUR PUBLICATION IMMÉDIATE
CNW CODES 39 et 68
HEBEST
HEBMON

Rage du raton laveur
Bilan des opérations de contrôle, été 2007

Longueuil, le 13 septembre 2007 – Depuis juin 2007, le gouvernement du Québec a procédé à cinq opérations de contrôle de la rage du raton laveur dans les régions de la Montérégie et de l'Estrie visant à éradiquer la rage du raton laveur au Québec. Au terme de trois mois d'interventions, 54 animaux porteurs de la rage ont été identifiés (51 ratons laveurs et 3 mouffettes), alors que l'an dernier, seulement 4 cas avaient été découverts.

Les intervenants du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) sont satisfaits des actions qui ont été posées cette année sur le terrain : « Le travail acharné des piégeurs et techniciennes en santé animale durant les trois premières opérations de contrôle a permis de localiser et de circonscrire le foyer d'infection près de la frontière américaine. Par la suite, le largage aérien d'appâts vaccinaux sur une large portion du territoire de la Montérégie et de l'Estrie a eu pour effet de créer une barrière supplémentaire pour contrer la propagation de la rage vers d'autres secteurs plus au nord, dont la région métropolitaine. Enfin, la plus récente opération terrestre à Saint-Jean-sur-Richelieu a permis de diminuer les risques de propagation de la rage en milieu urbain », mentionne M. Pierre Canac-Marquis, responsable de l'opération pour le MRNF.

Au cours de l'été, 9 211 ratons laveurs ont été capturés et de ce nombre, 3 098 ont été vaccinés. Également, 1 654 mouffettes ont été capturées, dont 591 furent vaccinées. De plus, 450 000 appâts vaccinaux ont été largués par avion sur un territoire de 5 000 km².

« L'éradication de la rage est un travail de longue haleine et les expériences vécues par nos voisins de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick nous démontrent qu'il faut prévoir plusieurs années pour venir à bout du problème. Nous sommes cependant toujours convaincus qu'il est possible d'y arriver en procédant à des opérations de contrôle qui ont prouvé leur efficacité ailleurs au Canada, affirme le Dr Daniel Nadeau, directeur suppléant de santé publique de la Montérégie. Avec la répartition des cas de cette année, nous pouvons déjà constater que nous avons réussi à circonscrire le foyer d'infection à un territoire restreint. »

La surveillance de la rage se poursuit toute l'année

Bien que les opérations de contrôle de la rage du raton laveur soient terminées pour la présente année, la direction de santé publique de la Montérégie sollicite toujours la collaboration des citoyens des régions de la Montérégie et de l'Estrie qui font partie de la zone de surveillance afin de signaler les ratons laveurs, mouffettes ou renards qui semblent désorientés, anormalement agressifs, paralysés ou morts. Ces signalements peuvent être faits à **Services Québec au 1 877 644-4545**, entre 8 h 30 et 16 h 30.

En tout temps, il est conseillé de :

- Faire vacciner les chiens et les chats contre la rage.
- Consulter un vétérinaire pour les propriétaires d'autres animaux qui vont à l'extérieur afin d'évaluer la pertinence de la vaccination.
- Ne jamais approcher les animaux sauvages ou inconnus.
- En cas de morsure, laver la plaie à l'eau et au savon pendant 10 minutes et communiquer rapidement avec le service Info Santé de votre localité.

Rappelons que la rage est une maladie incurable et mortelle chez les animaux et chez les humains. Elle se transmet à l'homme par une morsure ou un contact de la salive d'un animal infecté avec une plaie fraîche ou une muqueuse. La maladie peut être prévenue chez l'humain par l'administration rapide d'un vaccin. Par ailleurs, aucun cas de rage humaine n'a été déclaré au Québec depuis 2000.

Les interventions de surveillance et de contrôle de la rage du raton laveur au Québec sont coordonnées par un comité interministériel formé du ministère de la Santé et des Services sociaux, des directions de santé publique des agences de la santé et des services sociaux de la Montérégie et de l'Estrie, du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, de Services Québec et de l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

Pour plus de détails sur la surveillance, les opérations de contrôle et sur la rage en général, consultez l'adresse suivante : www.rageduratonlaveur.gouv.qc.ca.

- 30 -

Information : François Simard
Agent d'information
Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie
Téléphone : 450 928-6777, poste 4086